

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (après-midi) 23 novembre 2016

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

**45 2016.RRGR.615 Postulat 121-2016 Les Verts (de Meuron, Thoune)
Réduction des déchets plastiques**

Réponse commune P 121-2016 et P 122-2016

N° de l'intervention:	121-2016
Type d'intervention:	Postulat
Déposée le:	07.06.2016
Déposée par:	Les Verts (de Meuron, Thoune) (porte-parole)
Cosignataires:	10
N° d'ACE:	1135/2016 du 19 octobre 2016
Direction:	TTE

Réduction des déchets plastiques

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier les moyens de réduire les déchets plastiques dans le canton.

Développement :

La fabrication de plastique nécessite de l'énergie et du pétrole, une ressource importée disponible en quantités limitées et qui, lors de son incinération, dégage du CO₂. Le recyclage des matières plastiques participe donc de manière essentielle à la préservation des ressources naturelles et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il existe différents types de plastique, dont le PET.

Le recyclage du PET est entré dans les mœurs et représente près de la moitié des déchets plastiques valorisés. Ce succès s'explique sans doute par les contributions de recyclage prélevées en amont, qui permettent de retourner gratuitement toutes les bouteilles en PET aux points de collecte prévus.

Il en va autrement pour les autres plastiques dont le recyclage se révèle plus complexe. Une grande partie des déchets plastiques récoltés ne sont malheureusement pas recyclés mais incinérés, la collecte mixte dépréciant la qualité de la matière récupérée et rendant l'essentiel des volumes récoltés impropres au recyclage. La valorisation du plastique est par ailleurs gourmande en énergie, surtout lorsque les matières collectées doivent être transportées sur de longues distances, faute d'installations de recyclage à proximité.

Sur le plan politique, il faut donc miser en priorité sur la réduction des déchets. En Allemagne, le système dual mis en place a fait ses preuves, en imposant aux acteurs de l'économie privée de reprendre les emballages après consommation et de participer à leur élimination, ce qui a eu pour effet de réduire les déchets. Se pose ainsi la question de savoir ce que le canton peut faire pour réduire les déchets plastiques. A l'exemple du recyclage réglementé du PET, il serait souhaitable qu'au niveau cantonal, la grande distribution se voit contrainte de prendre des mesures pour éviter les déchets plastiques et de cofinancer les installations de recyclage.

N° de l'intervention:	122-2016
Type d'intervention:	Postulat
Déposée le:	07.06.2016
Déposée par:	Les Verts (de Meuron, Thoune) (porte-parole)
Cosignataires:	9
N° d'ACE:	1135/2016 du 19 octobre 2016
Direction:	TTE

Promouvoir le recyclage des déchets plastiques

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier les moyens d'encourager la collecte et le recyclage des matières plastiques dans le canton.

Développement :

Le volume de déchets plastiques par habitant est plus élevé en Suisse qu'aux Etats-Unis. Dans notre pays, environ 11 pour cent des déchets plastiques produits chaque année sont transformés en plastique réutilisable, dont plus de la moitié concerne le recyclage du PET. En Allemagne, selon l'Office allemand de l'environnement, ce chiffre est autrement plus élevé (42 pour cent). En Suisse, quelque 90 000 tonnes de déchets plastiques sont recyclées chaque année, pour l'essentiel du PET et du plastique industriel, mais le potentiel de récupération est bien plus élevé, puisqu'en théorie, 240 000 tonnes de plastique pourraient être collectées par an.

A l'inverse du PET, le recyclage des autres matières plastiques pose un défi technique bien plus complexe, précisément parce que les plastiques jetés par les ménages sont constitués de matériaux composites. Le type de plastique et le système de collecte influencent l'écobilan du recyclage. Il existe, en Suisse, des exemples probants de récupération et de valorisation des déchets plastiques, avec création d'emplois à la clé (www.kunststoffsammelsack.ch). Mais il n'est pas rare que les plastiques récupérés terminent leur course dans un incinérateur. Sans compter que chaque commune gère à sa manière le recyclage du plastique, certaines disposant de leurs propres points de collecte, tandis que d'autres ont confié cette tâche aux points de vente. Mais la plupart ne font strictement rien.

La Suisse est à la traîne en comparaison des filières de recyclage mises en place dans d'autres pays européens. Si l'on misait progressivement sur la récupération du plastique dans notre pays, on pourrait se passer de nouvelles usines d'incinération des déchets. Une installation de recyclage coûte par ailleurs deux fois moins qu'une nouvelle usine d'incinération pour un volume de traitement identique. Le recyclage augmente en outre la création de valeur et réduit les émissions de CO₂. Le canton de Thurgovie réalise actuellement un essai avec le « KUH-BaG », en collaboration avec l'EMPA. Il devrait en résulter de nouveaux chiffres sur le potentiel de valorisation, permettant d'évaluer de manière concluante la collecte mixte. Le « KUH-BaG » contribue à réduire les émissions de CO₂ et au moins 50 pour cent du plastique récupéré est réintroduit dans le cycle de recyclage. Selon les résultats du projet mené en Thurgovie, ce concept de collecte pourrait être repris dans le canton de Berne.

Dans ce contexte, se pose la question de savoir comment promouvoir le recyclage des déchets plastiques dans le canton tout en veillant à un écobilan positif.

Réponse commune du Conseil-exécutif

Les emballages plastiques sont, pour de nombreux produits, un moyen incontournable de les protéger contre les pertes de qualité et les dommages tout au long de la chaîne de transport, c'est-à-dire du producteur au consommateur. L'élimination de ces emballages et autres déchets plastiques est effectivement un problème, qui appelle cependant une solution au niveau national. Ainsi l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a entre autres, conjointement avec les initiateurs du sac de collecte pour les matières plastiques, examiné en détail le traitement des plastiques dans le cadre de la « Table ronde sur le recyclage des matières plastiques ».

Le rapport final 2013 de ce groupe de spécialistes montre que seule une petite partie des déchets plastiques produits par les ménages suisses peut être recyclée. En font partie les déchets valorisables tels que les bouteilles en PET et en plastique ainsi que les composants d'appareils électriques et électroniques, pour lesquels des collectes sélectives existent déjà aujourd'hui. Concernant les autres déchets plastiques des ménages, ils sont hétérogènes et composés de matériaux très différents impropres au recyclage. Ils sont incinérés même s'ils sont collectés dans un sac plastique payant. Cette pratique usuelle est soutenue par l'OFEV ainsi que par les spécialistes car, pour des raisons de qualité, ces matériaux ne se prêtent pas à une valorisation.

Postulat 121-2016 :

Le Conseil-exécutif comprend la requête formulée, est disposé à adopter le postulat et à soutenir la réduction des déchets plastiques dans la limite de ses possibilités et de ses compétences. Toutefois, le canton de Berne ne peut en l'occurrence être considéré isolément. C'est en premier lieu la Confédération qui se doit de lancer des mesures appropriées en coopération avec l'artisanat et l'industrie. Par exemple, les grands distributeurs que sont Migros et Coop proposent sur une base volontaire depuis 2013 un système de collecte pour le traitement de certains emballages plastiques appelés « corps creux ». La Confédération prévoit de continuer à encourager et à soutenir cette offre de recyclage complémentaire et judicieuse.

En ce qui concerne la réduction des déchets, il n'existe pas actuellement de stratégie concrète pour la Suisse. Un mandat d'étude permettra à la Confédération d'identifier les potentiels en particulier dans la production et la consommation ainsi que d'examiner l'établissement d'un programme de réduction des déchets semblable à celui de l'Union européenne. Au niveau cantonal, d'autres mesures pour réduire directement et indirectement les déchets ces prochaines années seront formulées dans le Plan sectoriel déchets actuellement en cours de remaniement. Il est notamment prévu de promouvoir le tri sélectif des déchets plastiques provenant d'exploitations industrielles et artisanales.

Postulat 122-2016 :

Le Conseil-exécutif est conscient du problème et a reconnu qu'il fallait agir. La mise en place de collectes mixtes pour les plastiques jetés par les ménages n'est pas encore opportune dans l'état actuel des connaissances. Les collectes mixtes favorisent les erreurs de tri, et, partant, accroissent les coûts de traitement des collectes sélectives.

Le canton de Berne suit avec un grand intérêt l'essai mené dans le canton de Thurgovie. Les résultats de la phase pilote de deux ans montreront si l'écobilan de la collecte mixte s'avère positif. Le Conseil-exécutif considère par conséquent qu'il est encore trop tôt à l'heure actuelle pour déclencher les mesures correspondantes dans le canton de Berne, mais il est disposé à adopter le postulat et à examiner les solutions envisageables en temps utile.

Proposition du Conseil-exécutif:

P 121-2016 : Adoption

P 122-2016 : Adoption

Délibération groupée, voir affaire 2016.RRGR.616